

Arrêté du Grand Conseil

Date de l'AGC: 4 juin 2019
No d'affaire: 2019.RRGR.43

Décision du Grand Conseil concernant la Déclaration du Grand Conseil sur la politique climatique

Vu l'article 59, alinéa 1 de la loi sur le Grand Conseil (LGC)¹, le Grand Conseil arrête, sur proposition de la Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire (CIAT), la déclaration ci-après :



1. Contexte / Genèse du projet

Le 4 mars 2019, une motion d'ordre Vanoni, Zollikofen (Les Verts) / Stampfli, Berne (PS) / Stocker, Biel/Bienne (pvl) / Flück, Interlaken (PLR) / Aeschlimann, Berthoud (PEV) a demandé au Grand Conseil, en raison de l'actualité et de circonstances exceptionnelles, d'inscrire une « Déclaration du Grand Conseil sur la politique climatique » au programme de la session de printemps 2019 ou de veiller à l'inscrire au programme en temps voulu, conformément à ce que prévoit l'article 59, alinéa 1 LGC. Un projet de déclaration a été déposé en vue d'une décision correspondante du Grand Conseil (cf. 2019.RRGR.43).

Par la suite, le PBD (proposition PBD [Luginbühl-Bachmann, Krattigen]) a également déposé une motion d'ordre, aux termes de laquelle la « Déclaration du Grand Conseil sur la politique climatique » devait être renvoyée à la commission compétente, à savoir la Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire (CIAT), en vue de sa préparation. La proposition intergroupes a été retirée au profit de la proposition du PBD. Par 100 voix pour, 39 voix contre, et cinq abstentions, le Grand Conseil a décidé de renvoyer la « Déclaration du Grand Conseil sur la politique climatique » à la CIAT.

La CIAT a ainsi reçu le mandat d'élaborer une déclaration sur la politique climatique dans le canton de Berne étayée par toutes les prises de position des groupes, à l'intention du Grand Conseil et de lui soumettre un projet en ce sens.

2. Importance

¹ RSB 151.21

Le monde politique et la société suisses sont actuellement très préoccupés par le changement climatique.

Le Conseil national et le Conseil des Etats débattent d'une nouvelle loi sur le CO₂, l'initiative pour les glaciers a été lancée, et dans les cantons de Bâle-Ville et de Zurich, l'état d'urgence climatique a été décrété – tandis qu'il fait l'objet de discussions dans bien d'autres cantons.

Dans plusieurs villes, des grèves du climat ont lieu ou ont eu lieu, souvent à l'initiative de la jeunesse, pour exiger du monde politique et de la société qu'ils agissent. Dans le document intitulé « Global Risks Report » du World Economic Forum (Forum économique mondial de Davos [WEF] 2019), les expertes et les experts ainsi que les responsables politiques et économiques interrogés ont placé sans hésiter les risques environnementaux en première position parmi les risques à plus long terme, et ce tant au niveau de la probabilité estimée qu'à celui de leurs répercussions.

L'origine de ces revendications réside dans la concentration très forte dans l'atmosphère du CO₂, qui résulte en particulier de l'utilisation massive des combustibles fossiles. Le réchauffement climatique que cela provoque entraîne des changements de plus en plus visibles : les glaciers fondent, l'eau potable se raréfie, les phases de sécheresse se multiplient. Cette situation a des répercussions sur le régime des eaux et donc aussi sur la production d'énergie et l'agriculture. Des hivers de plus en plus chauds et sans neige menacent également le tourisme hivernal. Le canton de Berne est ainsi lui aussi directement concerné par le changement climatique global.

Les mesures de lutte contre le changement climatique sont désormais connues. Ayant conscience que le celui-ci aura des répercussions majeures sur la génération actuelle et sur les générations futures, le Grand Conseil arrête la déclaration ci-après :

3. Le Grand Conseil arrête la déclaration ci-après concernant la politique climatique :

Préambule :

Le Grand Conseil constate : le réchauffement du système climatique est une réalité et l'influence des humains sur le système climatique est établie.

1. Le Grand Conseil reconnaît qu'il porte lui aussi une responsabilité dans la lutte contre le changement climatique.
2. Le Grand Conseil est disposé à faire ce qu'il pourra dans son domaine d'action pour s'opposer au changement climatique. Les mesures réalisables seront traitées en priorité.
3. Dans les affaires qu'il aura à traiter, le Grand Conseil tiendra compte de leur répercussion sur le climat ainsi que de leur durabilité écologique, sociétale et économique, et il traitera en priorité les affaires pouvant freiner le changement climatique ou ses effets.
4. S'agissant des futures mesures de lutte contre le changement climatique, le Grand Conseil se réfèrera aux rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur

l'évolution du climat (GIEC)², en particulier en ce qui concerne les investissements visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

5. Le Grand Conseil demande au gouvernement d'informer régulièrement la population du canton sur le changement climatique, ses origines et ses répercussions ainsi que sur les mesures prises pour lutter contre lui.
6. Le Grand Conseil en appelle aussi aux communes, aux entreprises et aux particuliers à utiliser les possibilités existantes et celles offertes par le droit pour renforcer les efforts dans la défense du climat.

Berne, le 4 juin 2019

Au nom du Grand Conseil,
le président: *Zaugg-Graf*
le secrétaire général: *Trees*



²

2014. [Rapport de synthèse GIEC](#)

2018. Rapport du GIEC sur un réchauffement global de 1,5 degré : <https://www.ipcc.ch/sr15/> (en anglais)

Site Internet du GIEC : <https://www.ipcc.ch/> (en anglais)